



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 avril et à **18 heures 30**, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents au siège : Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Lucien MOLINES, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

En exercice : 36

Présents : 31

Représentés : 4

Absents : 5

Étaient présents en visioconférence : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Renaud DUMAY, M. Paul FERRÉ, M. Thierry MICHAL, Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Dominique VIOT

Étaient absents excusés : Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), Mme Corinne DUDU (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2021/04/27/01 – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026

Vu la Loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018/01/30/12 du 30 janvier 2018, prescrivant l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019/04/30/30 du 30 avril 2019, prenant acte du diagnostic territorial du PCAET,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019/09/24/10 du 24 septembre 2019, validant la stratégie territoriale du PCAET,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/02/18/03 du 18 février 2020, validant le projet de PCAET afin de le soumettre à la consultation du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, de l'Autorité Environnementale et du public,

Vu les travaux du COPIL PCAET des 15 octobre 2020 et 8 avril 2021, à l'issue des différentes consultations réglementaires,

Vu le projet de PCAET modifié présenté à l'Assemblée et prenant en compte les diverses observations,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 13 avril 2021,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

Par 33 voix favorables, 1 opposition (M. Paul FERRE) et 1 abstention (Mme TURREL),

APPROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre modifié et annexé à la présente délibération.

PRECISE que le Plan Climat Air Energie Territorial sera déposé sur la plateforme informatique et mis à disposition à l'adresse suivante : www.territoires-climat.ademe.fr

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 avril 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication/et ou notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX